

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PRAP IBC Prévention des risques liés à l'activité physique Industrie BTP Commerce			
OBJECTIFS		PUBLIC	PRÉ-REQUIS
A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> - Repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles ; - Identifier les différentes atteintes à la santé encourues ; - Proposer des idées d'améliorations techniques ou organisationnelles ; - Utiliser des techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles. 		Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.	Ne pas avoir de contre indication médicale.
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe 10 personnes maximum.			
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION <i>Sur la base du référentiel de formation pour la prévention des risques liés à l'activité physique proposé par l'INRS ou les CARSAT - N° Habilitation 369/2011/PRAPIBC-1/15</i>			
DIAGNOSTIC	THÉORIE	PRATIQUE	
Audit préalable des postes concernés Analyse des situations problématiques Analyse des outils de travail Rédaction d'un compte rendu de la visite par le formateur PRAP. Restitution à l'entreprise avec étude des préconisations et organisation des groupes de travail	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les notions <ul style="list-style-type: none"> - Situation de travail, - situation dangereuse, - situation de risque, - dommage dans le milieu professionnel. 2. Les AT et les MP <ul style="list-style-type: none"> - Préjudices humains, - préjudices économiques pour l'entreprise. 3. Les éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur. <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, - lombalgies, - TMS... 4. Les différents facteurs de risques <ul style="list-style-type: none"> - Biomécaniques, - psychosociaux, - liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit...). 5. Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts dans la manutention manuelle de charges <ul style="list-style-type: none"> - les gestes répétitifs, - connaissances anatomiques et physiologiques du corps humain, - aides techniques à la manutention. 	Mises en situation au plus proche de la réalité : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des éléments déterminants des gestes et des postures de travail ; - Application des principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents, en fonction de la situation de travail ; - Proposer des améliorations susceptibles d'éviter ou de réduire les risques identifiés. Le port des E.P.I est obligatoire.	
	AUDIT DE SUIVI Suivi et vérification de l'efficacité des améliorations mises en œuvre à prévoir 6 mois environ après la fin des actions. Si besoin, proposition d'actions correctives adaptées		
DURÉE	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES	
Diagnostic préalable : 4 heures minimum. Formation complète : 2 x 7 heures minimum. Audit de suivi : 4 heures minimum	En entreprise.	Évaluation continue.	
PÉDAGOGIE			
La formation est dispensée par un animateur certifié I.N.R.S. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants,...) et de support stagiaire. La partie théorique se déroulera : dans une salle de formation équipée et adaptée (tableau blanc, vidéo projecteur, écran...). La partie pratique se déroulera : sur les postes de travail concernés			
VALIDATION DES ACQUIS		ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
À l'issue de la formation, si réussite à l'examen, UCFE délivrera à l'employeur une attestation de stage (plus validation I.N.R.S.)		E.P.I. nécessaires pour la partie pratique (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention...).	

Périodicité du maintien et d'actualisation des compétences : 24 mois